

CONCOURS

ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS

Branche « Gestion administrative générale »

Interne sur épreuves

Mardi 8 février 2022

1ère épreuve écrite et anonyme
Cette épreuve est notée sur 20 points

Epreuve de cas pratique avec mise en situation s'appuyant sur un dossier documentaire remis au candidat, de dix à vingt pages.

Durée 3h, coefficient 3

Début de l'épreuve : 8h45

Fin de l'épreuve : 11h45

Le sujet comporte 21 pages

Direction des Ressources Humaines
Bureau des concours
Dossier suivi par : Charline MIGNARD
03.80.29.35.55 - Charline.mignard@chu-dijon.fr

Concours Adjoint des cadres, « gestion administrative générale »

Epreuve d'admissibilité n°1 : Cas pratique sur dossier documentaire

Liste des documents – Dossier documentaire Cas pratique

Document 1 :

Loi n°2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification - 11 pages

Document 2 :

Mission sur la gouvernance et la simplification hospitalières confiée au Pr Olivier CLARIS – 8 pages

Question Cas pratique

Vous venez d'être nommé(e) adjoint des cadres au secrétariat général de votre établissement. Dans le cadre de la parution de la Loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, votre directeur vous demande un état des lieux des nouveautés issues de cette loi et souhaite que vous puissiez lui décliner de manière opérationnelle sur l'établissement les 4 premières mesures.

Pour ce faire vous répondrez aux questions suivantes :

- Question 1 : Quelles sont l'ensemble des mesures nouvelles préconisées par la Loi et issues du rapport Claris ?
- Question 2 : Quelles sont les principales mesures à mettre en œuvre sur votre établissement ? Vous les classerez par ordre de priorité
- Question 3 : Comment déclinez-vous de manière opérationnelle, au sein de votre établissement, les 4 premières mesures ?